

03

RAPPORT

**Objet : ASSOCIATION METZ MÉTROPOLE DÉVELOPPEMENT :
SUBVENTION 2010.**

Par délibération en date du 25 septembre 2008, la Ville de Metz a décidé de participer à la constitution et au financement de l'association Metz Métropole Développement, agence de développement économique créée avec la Communauté d'agglomération de Metz Métropole.

Cette agence fédère les moyens humains et matériels des deux collectivités afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de promotion et de développement économique pour l'ensemble de l'agglomération messine.

Trois missions principales ont été confiées à Metz Métropole Développement afin de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire et d'optimiser le lancement des grands projets structurants à court et moyen terme (Quartier de l'Amphithéâtre, Extension du Technopole, Site de Mercy, etc...) :

- la promotion du territoire de la Ville de Metz,
- le développement et l'animation du tissu économique local,
- l'accompagnement de la Ville de Metz dans la formalisation de sa stratégie de développement économique.

La première année d'activité de Metz Métropole Développement fut une année charnière de réflexions et de préparation des grands chantiers du développement économique des 10 années à venir et d'élaboration des outils et supports de communication destinés notamment à promouvoir ces grands projets (plaquettes, lettres d'information, site internet, fiches techniques de zones, objets promotionnels...).

C'est ainsi que l'année 2009 aura été principalement marquée :

- par l'élaboration du Schéma de Développement Economique, la réalisation d'un tableau de bord économique trimestriel et la création d'un comité d'experts,
- par la mise en place d'une offre foncière et immobilière adaptée à travers la programmation, la pré-commercialisation ou la commercialisation des zones d'activité comme le Parc du Technopôle, le pôle innovation santé de Mercy, la zone de Lauvallières, le quartier de l'Amphithéâtre ...

- par le lancement d'études de requalification des zones anciennes des Deux Fontaines et de l'Actipôle,
- par la mise en place d'une politique de développement commercial dont l'un des points forts aura été notamment les premiers Etats Généraux du Commerce qui se sont tenus le 29 janvier 2009,
- par un travail de fond plus structuré vers la création d'entreprises innovantes qui s'est concrétisé par la signature d'une convention avec l'Incubateur lorrain le 7 décembre 2009 pour mieux assurer sa présence et ses actions sur le territoire messin,
- par l'accueil et le suivi de 150 projets dont 18 sont réalisés et 88 sont en cours,
- par la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement du commerce de centre ville Metz,
- par le suivi ou la participation à la mise en œuvre des grands projets à caractère économique (CRSD, Centre des Congrès, port multimodal, Sillon Lorrain...)...

Le plan d'actions 2010, arrêté par Metz Métropole Développement s'inscrit dans le prolongement des actions initiées en 2009 et portera notamment sur :

- le lancement des grandes zones d'activité comme le Parc du Technopôle, le pôle innovation santé de Mercy, la zone de Lauvallières, le quartier de l'Amphithéâtre ...
- la formalisation des grands projets structurants comme le Centre des Congrès, la plateforme technologique Lafayette, l'Institut des Sciences et Techniques du Handicap, la maison de l'Entrepreneuriat,
- l'accompagnement de l'ouverture du Centre Pompidou Metz mis en exergue lors des deuxièmes Etats Généraux du Commerce qui se sont tenus le 1^{er} février dernier. Un groupe de travail constitué avec la CCI, la Fédération des Commerçants, la Chambre des Métiers et le CPM sera chargé de formaliser un plan d'actions pour valoriser cette ouverture,
- la mise en œuvre du Schéma de Développement Economique,
- la poursuite des actions de structuration des secteurs et filières à travers notamment la dynamisation du commerce et l'organisation de filières innovantes,
- Le suivi et la coordination de l'étude globale de signalétique de la Ville de Metz...

Au titre de l'année 2010, la mise en œuvre de ce plan d'actions s'inscrira dans le cadre d'un budget prévisionnel d'un montant de 2 200 000 € dont 1 850 000 € de subventions de Metz Métropole et de la Ville de Metz. Cette dernière est sollicitée à hauteur de 40% des financements des deux collectivités, soit une participation financière de 740 000 € en fonctionnement.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le versement de cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens correspondante à laquelle sont annexés le programme d'actions et le BP 2010 de Metz Métropole Développement.

D'où la motion suivante :

MOTION

Objet : **ASSOCIATION METZ MÉTROPOLE DÉVELOPPEMENT :
SUBVENTION 2010.**

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311.7 et L. 2541-12,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le Code Civil Local portant sur les associations de droit local,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2008 relative à la participation de la Ville de Metz à la constitution et au financement de l'Association Metz Métropole Développement,

Vu les statuts de l'association Metz Métropole Développement adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 31 décembre 2008,

Vu les projets de plan d'actions et de budget pour l'année 2010 de l'Association Metz Métropole Développement, annexés à la convention d'objectifs et de moyens,

Considérant la volonté de la Ville de Metz de permettre à l'Association Metz Métropole Développement de remplir les missions et les objectifs tels que définis dans la convention d'objectifs et de moyens de l'année 2010,

Décide d'attribuer à l'Association Metz Métropole Développement une subvention de 740 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2010.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, et tous documents relatifs à l'opération,

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle